Le CESE appelle à intégrer la question des transports maritimes dans le cadre de l'Objectif de Développement Durable 14

PUBLIÉ LE 09/06/2017

Vendredi 9 juin 2017 - L'ONU accueille depuis le 5 juin et jusqu'au 9 juin 2017 la conférence mondiale sur les Océans à son siège à New York, aux Etats-Unis. Son ambition : mettre en oeuvre l'Objectif de Développement Durable 14, Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable. Il fait partie de l'un des 17 objectifs du Programme de développement durable prévu à l'horizon 2030 et fixé en septembre 2015, lors d'un Sommet historique des Nations Unies, agenda dont les retombées sont placées au coeur de l'avis du CESE, porté par Philippe Jahshan et adopté en octobre 2016 : « La politique française de coopération internationale dans le cadre de l'agenda 2030 du développement durable ».
Dans la lignée de l'avis adopté en avril 2017, Le CESE appelle à intégrer dans l'Objectif de Développement Durable 14 la question des impacts sur l'environnement du transport maritime, un point crucial pour la préservation des mers. L'avis porté par Jacques Beall, « la politique européenne du transport maritime au regard des enjeux de développement durable et des engagements climats » rappelle notamment que 80 % des émissions liées au soufre et 20 % d'azote sont issues du transport maritime, aggravant, entre autres, le phénomène d'acidification des océans. De plus, près de 60 000 décès prématurés en Europe seraient liés à la pollution de l'air par les navires.
Pour y remédier le CESE a notamment établi une série de recommandations qui visent à réduire les impacts environnementaux, en introduisant un système de collecte d'informations sur les émissions des navires (Monitoring, Reporting and Verification) tant au niveau international qu'européen ou encore en favorisant les investissements en recherche et développement sur les nouveaux modes de propulsion.

Télécharger

© - copyright CESE - Mai 2024